

Passage coefficients 225/285

Le blocage a assez duré !

Pour pouvoir « prétendre » aux coefficients 225 et 285, les salariés (hormis jeunes embauchés \geq bac+2) sont tenus de valider un Examen de Connaissances Générales (ECG en Maths et Français) et un Examen des Aptitudes Intellectuelles (EAI sous la forme de tests psychotechniques). Leur hiérarchie décide ensuite de leur accorder ou non le passage de coefficient lors des plans de promotion annuels. Trouvant déjà ce temps long, les salariés viennent d'apprendre qu'ils risquent de perdre tout l'avancement de leur parcours sous prétexte du changement de la plateforme d'e-learning !

Le passage des tests de Maths et Français s'organise autour de séances qui ont lieu à Lardy le mercredi dans le bâtiment préfabriqué L51. Les cours sont dispensés par un professeur et la préparation, comme les tests (validés au fur et à mesure de l'avancement), ont lieu sur les 4 ordinateurs mis à disposition des 33 « élèves » inscrits cette année. Vu le manque de moyens informatiques, il leur est même demandé d'amener leur ordinateur portable professionnel... Avec la charge de travail élevée de ces dernières années, avec la difficulté à retourner « sur les bancs de l'école » pour des salariés qui les ont quittés il y a quelques temps, ces parcours s'éternisent très souvent. Pour pas mal de salariés concernés, c'est l'incompréhension qui règne à propos de ces obligations alors que, dans leur travail quotidien, ils sont amenés à rédiger des Fiches d'Essais, des rapports d'analyse ou des comptes rendus de leurs activités. Comme de mettre en pratique les mathématiques de base.

Plutôt que de valider les acquis liés à leur expérience, la direction préfère édicter des règles restrictives sans donner réellement les moyens de les appliquer de manière juste. **Ainsi, les salariés viennent de recevoir un mail la semaine dernière leur indiquant qu'en raison du changement de la plateforme d'e-learning fin 2018, « tout parcours non terminé sera invalidé et devra donc être entièrement refait » ! Il ne leur resterait donc que 8 séances pour valider l'ensemble, sous peine de devoir recommencer à zéro !** Pour certains salariés qui sont bloqués dans le même coefficient depuis plus de 10 ans (voire plus de... 15 ans), c'est la provocation de trop.

La direction doit assurer que les parcours ne seront pas perdus, nous ne pouvons pas croire à l'absence de moyens techniques pour le faire. Au-delà de cet aspect, la direction doit clarifier les conditions d'obtention du coefficient « 285 bloqué » qui permet à certains salariés de passer au coefficient 285 sans les ECG/EAI (en restant bloqués à ce coefficient).

Pour échanger autour de cette question, nous invitons tous les salariés concernés :

Réunion au local CGT (L71) le lundi 22 octobre à 12h30

Pour le patronat, le CICE est mort ? Vive l'abaissement des cotisations patronales !

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été mis en place en 2013, soi-disant pour inciter le patronat à embaucher, innover et augmenter les salaires. Le bilan est pourtant bien maigre à la veille de sa transformation en 2019 en allègement pérenne des cotisations patronales.

Le crédit d'impôt représentait environ **20 milliards d'euros par an**. D'après des analystes, pourtant habituellement peu favorables aux salariés, il n'aurait conduit qu'à « maintenir » ou créer 100 000 emplois en 3 ans (sur le million promis par le MEDEF sur 5 ans) et n'aurait eu aucun impact sur l'innovation ou les salaires !

Devant un tel succès (pour les patrons), le Président Macron a décidé de graver le dispositif dans le marbre en le transformant en baisse des cotisations patronales. Cerise sur le gâteau, la bascule fera cumuler en partie le versement du CICE et l'allègement de cotisations en 2019 : le coût serait de 42 milliards d'euros pour le budget de l'Etat.

Et on va encore nous parler de nouvelles coupes budgétaires nécessaires pour réduire le déficit public ou combler le « trou de la sécu » ?

Et chez Renault ?

Depuis début 2013, Renault a touché 244 millions d'euros par le biais du CICE et les effectifs en France (Renault SAS + filiales) sont passés de 53 203 salariés fin 2012 à 47 711 fin 2017...



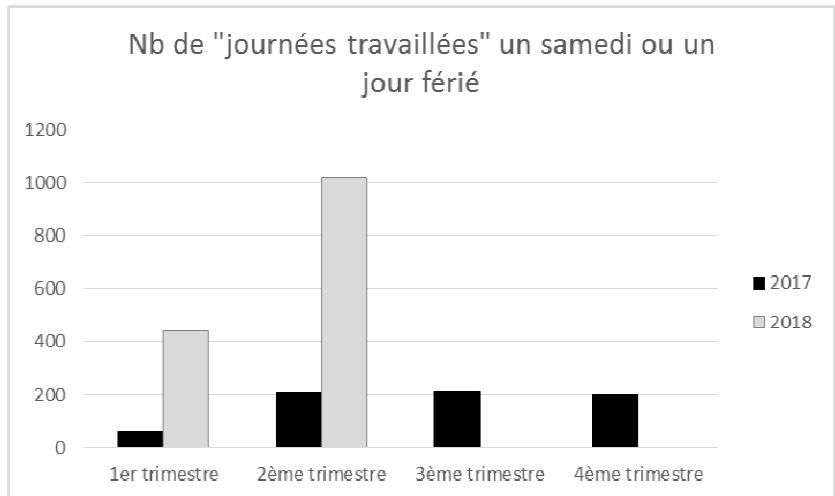
Hausse du travail les samedis et jours fériés à Lardy

Depuis 2017 et à notre demande, la direction communique de façon trimestrielle le nombre de salariés qu'elle estime faire travailler les samedis, jours fériés et jours de RTT collectif.

Si les premiers chiffres de début 2017 étaient anecdotiques (en moyenne 5 salariés par jour), on a pu noter depuis de le début de l'année 2018 une augmentation significative. Cela ne concerne pour l'instant que 60 salariés en moyenne par samedi ou jour férié mais cette augmentation est notable et elle semble devoir durer puisque tous les samedis d'un trimestre sont concernés.

Il s'agit à 90% de salariés d'entreprises sous-traitantes pour lesquels il est souvent plus difficile de refuser de travailler un samedi ou un jour férié quand la hiérarchie le demande.

Cela démontre que de nombreux projets en retard (ou qui font suite aux brusques changements de stratégie de Renault) demandent de plus en plus de travail supplémentaire et en urgence. Les pressions sont fortes dans plusieurs secteurs.



Pour la CGT, ce n'est pas aux salariés de payer les conséquences du manque de moyens investis depuis des années dans la dépollution ou le développement de technologies innovantes (hybrides, moteurs Essence avancés, etc.).

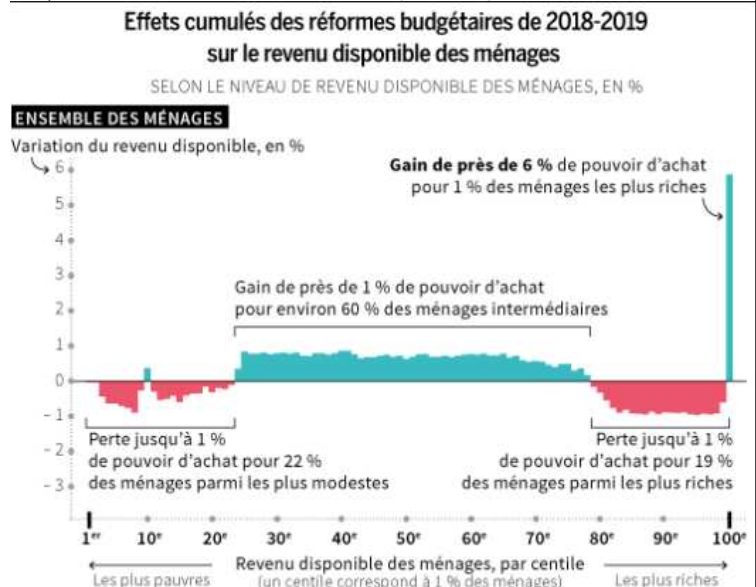
Plutôt que de nous faire travailler les samedis ou les jours fériés, la direction ferait mieux d'embaucher et de mettre les moyens techniques et financiers pour que nous puissions tous travailler dans de bonnes conditions !

UGICT Ingénierie Lardy
Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

Contre la politique toujours plus inégalitaire du gouvernement, construisons un véritable rapport de force !

La première mobilisation de rentrée contre la politique du gouvernement et du Président Macron a rassemblé plus de 300 000 manifestants en France. Cela doit être une première étape dans la construction d'un rapport de force favorable aux salariés. La question des retraites était une préoccupation visible des manifestants mais aussi la question des conditions de travail (notamment dans le secteur hospitalier, présent en nombre et de manière dynamique), des salaires et de l'emploi (notamment des usines du secteur automobile menacées).

Pour illustrer à quel point la politique du gouvernement ne profite qu'aux plus riches, une étude de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) basée sur les annonces budgétaires 2018-2019 du gouvernement montre que seuls les 1% les plus riches vont vraiment bénéficier des mesures fiscales. Pour beaucoup d'autres (en particulier pour les retraités, même les plus modestes), c'est une perte de revenu disponible qui s'annonce. Quant au maigre gain des « ménages intermédiaires », il sera grignoté par l'inflation, surtout si les hausses de salaire restent aussi faibles.



Il y a vraiment de quoi être encore plus nombreux lors des prochaines manifestations.